

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 12 décembre 2022 à la salle du conseil, située au 663 chemin Frontière, Rivière-Beaudette.

Sont présents : M. Patrick Bousez, Maire
Mme France Rivet, conseillère
M. Cédric Lecompte Laberge, conseiller
M. Réjean Fournier, conseiller
M. Daniel Lafèche, conseiller
Mme Julie Cyr, conseillère
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

2022-12-277 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19H15 par M. Patrick Bousez, Maire de la Municipalité de Rivière-Beaudette. M. Nicolas Le Mat fait fonction de secrétaire;

2022-12-278 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par la conseillère Mme Julie Cyr, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité des conseillers tel que présenté;

2022-12-279- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

Sur la proposition du conseiller M. Cédric Lecompte Laberge appuyée par le conseiller M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le plan triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 tel que présenté;

2022-12-280- PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LE PTI 2023-2024-2025

NÉANT

2022-12- 281 - LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE

Sur la proposition du conseiller M. Ghyslain Maheu, appuyée par le conseiller M. Daniel Lafèche, il est résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19H20 heures.

Directeur général

Maire

Je, Patrick Bousez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.